

# WARRANTY

**Elbtal Plastics GmbH & Co. KG** garantit que les **membranes armées ELBEblue line** produites et livrées par nos soins représentent un revêtement pour piscines pour lequel nous garantissons l'étanchéité à partir de la date d'achat et sous des conditions normales d'installation et d'utilisation pendant une durée de

## 15 ANS

La mise en oeuvre doit être réalisée par un installateur certifié ayant participé avec succès au Programme de Formation Officiel organisé par **Elbtal Plastics GmbH & Co. KG**. Dans le cas contraire, le technicien devra pouvoir démontrer qu'il possède les connaissances suffisantes pour l'installation de membranes PVC pour piscines.

Le technicien doit s'assurer que la membrane est mise en oeuvre selon le Manuel d'Installation de **Elbtal Plastics GmbH & Co. KG**. dans un bassin approprié, sans défauts structurels ni de carences en ce qui concerne sa résistance mécanique. Le bassin doit être désinfecté et la membrane ne doit en aucun cas être mise en contact avec quelque rugosité (graviers ou toute autre surface abrasive).

Une fois la membrane installée, l'eau de la piscine doit être immédiatement équilibrée chimiquement selon les valeurs indiquées dans le Manuel de Maintenance de **Elbtal Plastics GmbH & Co. KG**. (disponible sur [www.ElbeBlueLine.com](http://www.ElbeBlueLine.com)). Le propriétaire de la piscine est responsable de maintenir un dosage chimique correct de l'eau de façon continue. Notre garantie ne couvre pas les dégâts occasionnés à la membrane suite au non respect de notre Manuel de Maintenance.

Quelconque défaut de la membrane devra être signalé par écrit durant une période maximale de trente (30) jours après sa détection. Une preuve d'achat et l'étiquette d'origine avec le numéro de série devront accompagner la réclamation.

**Elbtal Plastics GmbH & Co. KG**. se réserve le droit de remplacer ou de réparer la zone endommagée couverte par les conditions de notre garantie. La durée de la garantie ne sera pas prolongée suite au remplacement ou la réparation du matériel.

La garantie de **Elbtal Plastics GmbH & Co. KG**. ne couvre pas les défauts de décolorations, tâches, salissures, modifications des propriétés physiques, déchirures, percements, les dégâts causés par des efforts mécaniques excessifs, des procédures d'installation erronées, un stockage inapproprié, un équilibre chimique de l'eau inadéquat, ou les cas de force majeure tels que les dégâts occasionnés par le gel ou par des températures exceptionnellement élevées. Les motifs imprimés sur la membrane sont exclus de notre garantie. Nous n'assumons pas les frais de main d'oeuvre pour l'enlèvement et la réinstallation de la membrane, le remplissage de l'eau ou le remplacement des produits chimiques. Nous déclinons quelque responsabilité sur les dégâts provoqués sur les biens de l'acheteur ou une autre personne. D'autre part, **Elbtal Plastics GmbH & Co. KG**. décline toute responsabilité si l'installation de la piscine ne respecte pas les normes de construction en vigueur localement.



Michael Schumann  
Managing Director



Stefan Mahn  
Quality Management